

CONSEIL MUNICIPAL

Le CM s'est réuni le 27 septembre dernier et a examiné les points suivants :

- **Présentation de l'atlas de la biodiversité par Mme De Pieri de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)**

La ligue pour la protection des oiseaux, par l'intermédiaire de Mme De Pieri, a contacté M. le Maire de Cros dans le cadre du programme de l'atlas de la biodiversité communale.

Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- mieux connaître la biodiversité d'un territoire,
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité,
- faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales d'aménagement et de gestion du territoire.

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) lance un appel à projets dont le plafond du montant des projets est fixé à environ 40 000€/communes d'une durée de 3 à 4 ans, soit 32 000€ d'aide de 80%. Il y a possibilité de cofinancement mais hors fonds vert. Il n'y a pas de délai imposé, les dossiers sont envoyés au fil de l'eau sur une plateforme.

A cet effet, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes propose de collecter et mettre en valeur les données naturalistes existantes : sur la commune de Cros, 1 200 données sont déjà connues, il s'agit donc de réaliser un inventaire complémentaire, sachant que la commune fait partie du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA), de la Zone de Protection Spéciale (ZPS qui est une zone intégrée au réseau Natura 2000 au titre de la directive Oiseaux) et des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF 1 et 2) dans lesquelles les lieux abritent une diversité élevée.

Elle propose l'intervention de ses experts pour la réalisation de cet inventaire complémentaire pour améliorer les connaissances ainsi que la création d'une enquête participative adaptée à la commune pour sensibiliser les élus et citoyens (20 espèces environ à rechercher sur le territoire communal).

Parallèlement, une page web sera à disposition pour une saisie en ligne et smartphone, ainsi qu'une quinzaine d'animations grand public et scolaires avec la participation de l'école et des associations.

Un comité de pilotage communal sera constitué afin de faire des choix sur les enjeux qui seront identifiés.

Cros est déjà fortement engagée dans le développement durable et M. le Maire trouve la démarche intéressante pour la commune car elle permettrait une meilleure connaissance de la biodiversité sur le territoire afin de déterminer les actions à mettre en œuvre pour la préserver.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord sur le principe de l'atlas de la biodiversité avec la mise en place d'un comité de pilotage (COFIL) dans lequel chaque association qui le souhaite pourra être représentée.

Également, les habitants de la commune intéressés pour faire partie de ce COFIL sont invités à se faire connaître en mairie.

Ensuite, une deuxième délibération sera nécessaire pour arrêter le projet et demander les aides financières à l'OLB et autres financeurs.

- **Aménagement foncier**

Suite à la présentation du Département lors du CM du 12 avril 2024 et de la réunion du 23 mai dernier avec les agriculteurs exploitants ayant leur siège social ou non sur la commune (93% sont favorables), le Département a donné son accord pour accompagner la commune, si elle le souhaite, dans la mise en place de la procédure de l'aménagement foncier agricole et forestier et environnemental (AFAFE).

Il convient donc de prendre la délibération correspondante : le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable pour lancer la procédure de l'AFAFE avec le concours des services du Département.

M. le Maire rappelle que la procédure de l'AFAFE est très longue (de 5 à 7 ans), le Conseil Départemental, maître d'ouvrage, mettra en place une commission communale d'aménagement foncier (CCAF) avec l'aide d'un géomètre expert et un bureau d'études. Le calendrier de l'opération se décomposera en 3 phases :

- Phase préalable avec étude d'aménagement
- Phase opérationnelle avec classement des parcelles avec le géomètre et la CCAF.
- Phase d'exécution avec l'élaboration d'un avant-projet et un programme de travaux connexes et une étude d'impact.

(cf compte rendu de la réunion du CM du 12 avril 2024)

- **Fonds des Initiatives Communales (FIC) 2025/2026**

Les dossiers de demande de subvention auprès du FIC doivent être déposés d'ici le 31 décembre 2024.

Le pont de Curère doit être réparé dans le cadre d'un financement GEMAPI, dossier déposé auprès de la communauté de communes Dômes Sancy Artense. Cela impliquera donc de refaire la route à proximité.

Un conseiller municipal considère que la priorité est de traiter l'entrée sud du bourg autour du projet des ombrières et que la voirie peut attendre.

M. le Maire précise que 2 programmes peuvent être présentés : un pour la voirie et le second pour une infrastructure avec un financement par le FIC à hauteur de 40%.

A cet effet, les devis vont être demandés de façon à choisir ensuite les projets à présenter lors du prochain CM et déposer les dossiers de subventions avant la fin de l'année.

- **Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Bagnols/Larodde**

Une nouvelle convention doit être signée par la commune pour entériner une augmentation des tarifs de la cantine avec Larodde qui sont facturés aux communes adhérentes : le tarif du repas enfant actuellement fixé à 4,83€ TTC passe à 4,86€ TTC. Le CM, après débat, décide d'augmenter la part facturée aux parents qui est restée inchangée depuis des années de 1,75€ à 2€.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour signer la nouvelle convention proposée et augmenter la part facturée aux parents d'élèves à 2€ le repas.

- **Délibérations fiscales**

Après examen du tableau de synthèse établi par la communauté de communes Dômes Sancy Artense sur les différentes taxes existantes dans les 27 communes, M. le Maire propose de créer 3 nouvelles taxes :

- Exonération de la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs bénéficiaires des aides à l'installation : dégrèvement de 5 ans maximum à hauteur de 2% pour la part communale.
- Taxe d'aménagement : part communale à hauteur de 2% (cette taxe est due notamment pour des opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention de certaines autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et déclaration préalable de travaux)
- Taxe d'habitation pour les logements vacants depuis plus de 2 ans non meublés : part communale à hauteur de 2%.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour la création de ces 3 nouvelles taxes avec les taux proposés.

- **Plan Local d'Urbanisme (PLU) : procédure de modification n°1**

Afin de répondre à la demande de certains administrés et leur permettre de réaliser leurs projets, il convient de modifier le plan local d'urbanisme de la commune :

- Une demande de nouveaux arrivants à Fouillat qui souhaitent faire du maraîchage : pour cela, il convient d'adapter le règlement et classer leurs parcelles en zone agricole alors qu'elles sont classées en zone naturelle,
- Une demande de Gérard Escot à Gerbeix qui a un projet de programme de développement touristique (il a fait réaliser une étude à ses frais) implique de créer une zone d'aménagement touristique.

Le coût de cette procédure de modification n°1 du PLU est estimée à 5 500€ HT, elle comportera une enquête publique.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour engager cette procédure de modification n°1 du PLU.

- **Questions diverses**

- ***Informations diverses***

Une information sur le transfert de compétences eau et assainissement collectif a été faite lors d'une réunion à la communauté de communes Dômes Sancy Artense. Ce transfert qui doit intervenir en 2026 nécessitera une délibération de chaque commune.

En conséquence, le compte administratif 2025 pour l'assainissement sera voté en mars avril 2026, son résultat sera transféré en 2026 à la communauté de communes Dômes Sancy Artense et il n'y aura pas de budget assainissement 2026 défini et voté par la commune.

Pour l'instant, un devis est demandé à la société Suez pour réparer le système de relevage qui fonctionne mal à la station d'épuration.

La route de La Tartière est réparée au niveau de la mare.

La partie du chemin de Compostelle située sur le territoire de la commune a été nettoyée.

Les conteneurs destinés à faire le tri (pour les fleurs, le plastique, les pots, ...) devraient être positionnés à proximité de l'entrée du cimetière courant octobre.

Le président de l'association HP&T fait une information au CM sur le devenir du projet ARTENSIA : la personne employée termine son contrat le 30 septembre. Le modèle Artensia s'oriente vers un groupement d'intérêt économique (GIE) à vocation agricole avec plusieurs objectifs :

- une production de 2,5 tonnes pour une autonomie alimentaire pour 100 foyers,*
- l'ouverture de jardins partagés citoyens,*
- la création d'un club entreprise pour développer le projet.*